



Observatoire Départemental de la Sécurité Routière des Hautes-Pyrénées

BILAN DÉPARTEMENTAL DE L'ACCIDENTALITÉ SUR L'ANNÉE 2022

Après la crise sanitaire que nous avons connu ces dernières années et son impact sur le trafic, le bilan 2022 de la sécurité routière est comparable à 2019 dont les conditions de circulation sont similaires.

Pour notre département, après 3 années consécutives de hausse du nombre des accidents routiers et des victimes, les Hautes-Pyrénées, connaissent enfin un ralentissement de l'accidentalité en 2022 avec 17 personnes décédées sur les routes du département contre 20 en 2021. Toutefois, la meilleure comptabilisation des accidents explique que les nombres d'accidents et de blessés légers aient fortement augmentés alors que le nombre de blessés hospitalisés soit resté à peu près stable et même en légère baisse en 2022.

Le nombre de personnes tuées sur nos routes en 2022 est de 17 pour 198 accidents. L'analyse des accidents mortels révèle la prépondérance du facteur malaise/endormissement présent pour 4 tués sur 17 et surtout du comportement des usagers (non respect du code de la route) soit 7 tués sur 17.

De manière générale, le non respect du code de la route (refus de priorité, non respect des distance de sécurité, dépassement dangereux...) est présent dans 68,5 % des accidents.

Les actions de prévention restent donc essentielles pour faire changer le comportement des usagers de la route. Près de 18 000 personnes ont été sensibilisées lors des actions de préventions menées en 2022.

Les services de l'État poursuivent leurs efforts en matière de prévention, en coordonnant les actions des différents acteurs institutionnels et celles du monde associatif.

La sécurité est l'affaire de tous. Restez prudents !



Données provisoires générales (sources base accidents, Gendarmerie, Police Nationale)

Les chiffres du département



198 accidents corporels
17 personnes tuées
82 blessés hospitalisés
168 blessés légers

Les chiffres de la région Occitanie



3529 accidents corporels
377 personnes tuées
1954 blessés hospitalisés
2572 blessés légers

Attention il s'agit d'une extraction de TRAxY réalisée sur la base vivante et non sur la base officielle. Les chiffres sont donc provisoires

Chiffres donnés à titre indicatif sans aucune comparaison possible

Accident corporel : accident impliquant au moins une victime (usager ayant nécessité des soins médicaux), qui survient sur une voie ouverte à la circulation publique, et qui implique au moins un véhicule.

Personnes tuées : toute personne qui décède sur le coup, ou dans les trente jours qui suivent l'accident.

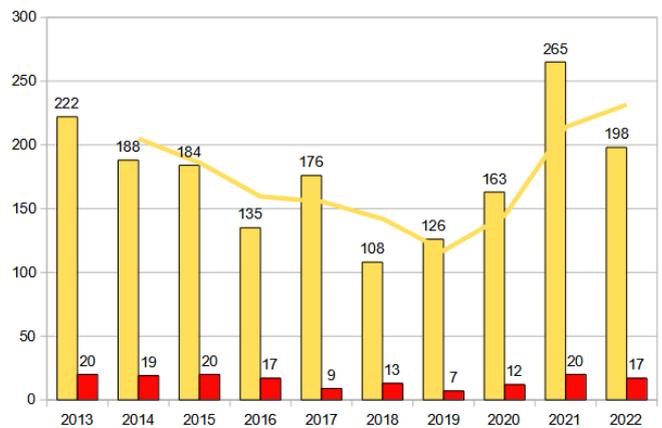
Blessé hospitalisé : victime admise plus de 24 heures comme patient dans un hôpital.

Blessé léger : victime ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admise plus de 24 heures comme patient dans un hôpital.

Données départementales

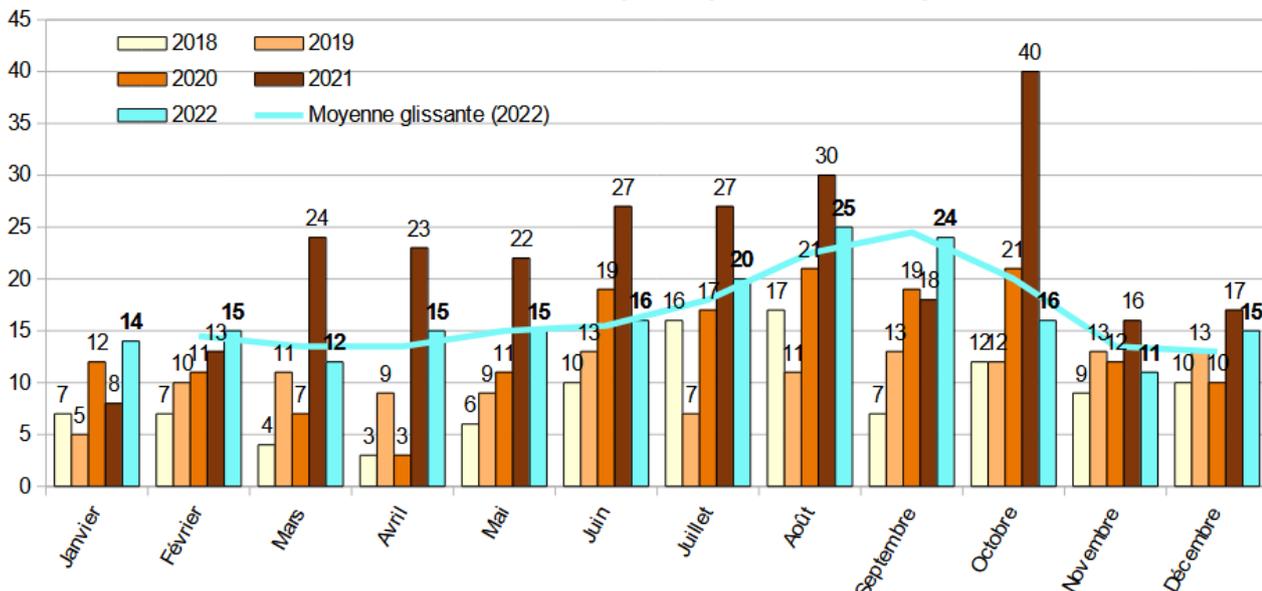
Bilan annuel	Accidents corporels	Tués	Blessés	Dont blessés hospitalisés
2022	198	17	250	82
2021	265	20	345	95
2019 (année de référence)	127	7	170	90
Evolution 2021-2022	↘	↘	↘	↘
Evolution 2019-2022	↗	↗	↗	↘

Évolution du nombre d'accidents et de tués depuis 2013



Les courbes de tendance du nombre d'accidents et du nombre de morts montrent que le nombre d'accidents et de morts avaient amorcé une réelle diminution les années précédentes mais étaient repartis à la hausse entre 2019 et 2021. Le nombre d'accidents, de tués et de blessés sont en forte augmentation, seul le nombre de blessés hospitalisés est en légère diminution par rapport à 2019, année de référence. Alors que dans le contexte particulier de 2020 et de 2021 la tendance générale au niveau national était plutôt à la baisse notre département a suivi une tendance haussière sur la même période. L'accidentalité du département semble toutefois enfin connaître un ralentissement en 2022.

Évolution du nombre d'accidents corporels par mois sur cinq ans (2018 à 2022)



Le nombre d'accidents mensuel est assez homogène sur l'année, il est toutefois constaté un pic d'accidents pendant la période estivale que l'on peut retrouver en 2015, 2017 ou 2018.

5 mois de l'année ont vu une absence d'accidents mortels (contre 6 en 2019 et 3 en 2021).

Nombre d'accidents en 2022 impliquant au moins un

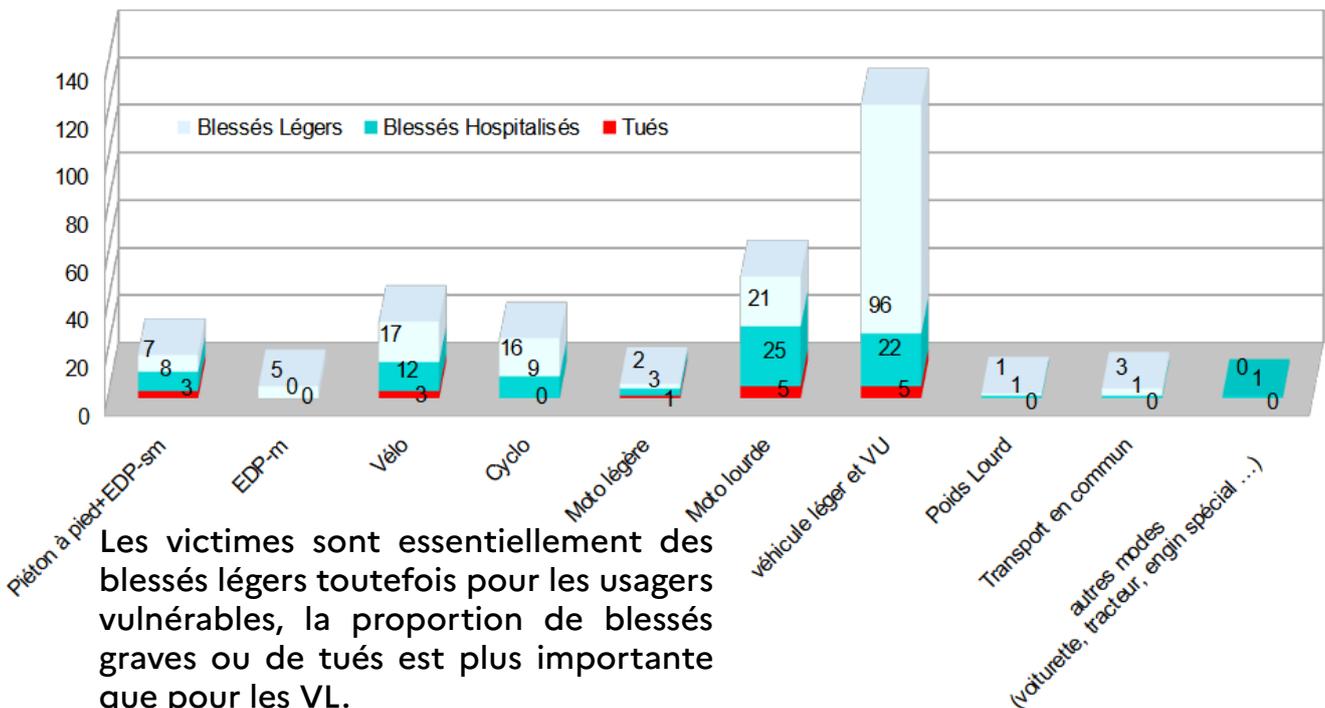
- véhicule léger et VU
- Moto lourde
- Vélo
- Cyclo
- Piéton à pied+EDP-sm
- EDP-m
- Moto légère
- autres modes (voiturette, tracteur, engin spécial ...)
- Poids Lourd
- Transport en commun



Les usagers vulnérables sont impliqués dans 62,1 % des accidents (34,3 % pour les 2RM, 27,8 % pour les cyclistes, les piétons et les EDP-m).

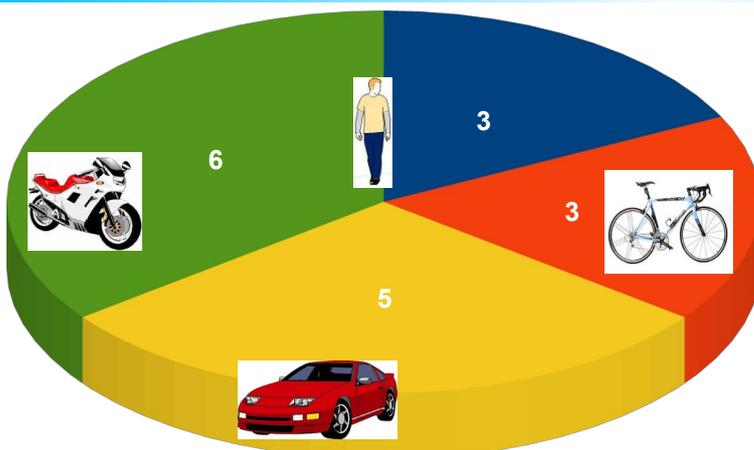
Les VL sont impliqués dans 73,7 % des accidents.

Répartition des victimes selon le mode de déplacement



Les victimes sont essentiellement des blessés légers toutefois pour les usagers vulnérables, la proportion de blessés graves ou de tués est plus importante que pour les VL.

Répartition des tués par catégories d'usagers



En 2022, les usagers vulnérables (deux roues motorisées, cyclistes et piétons) représentent 12 victimes sur 17.

Facteurs liés au conducteur présents dans les accidents mortels

(plusieurs facteurs peuvent se cumuler dans un seul accident)

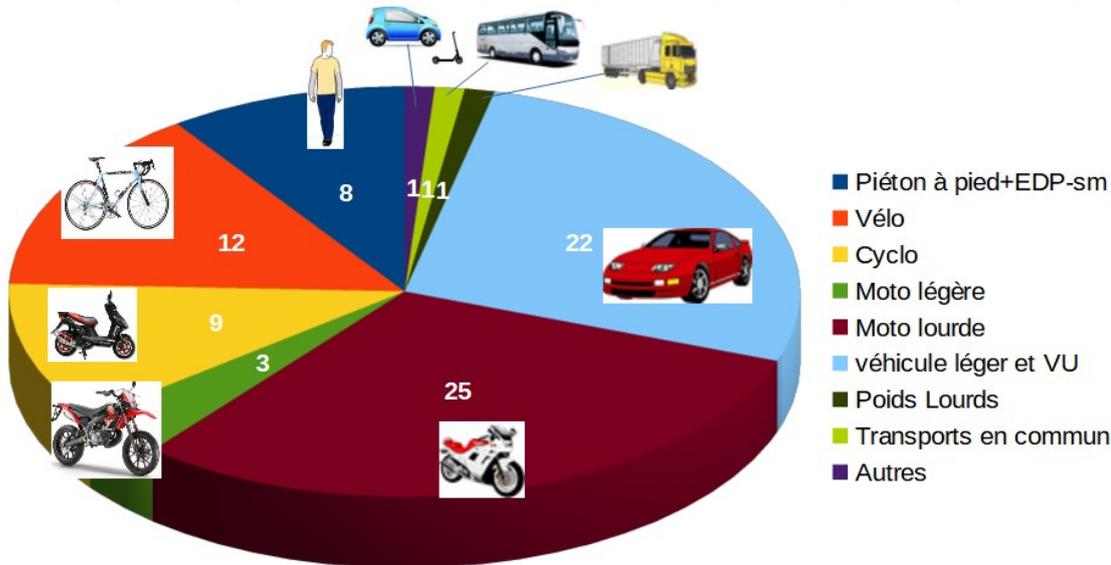
4/17
Malaise/Endormissement

4 /17 Non respect du code de la route (refus de priorité, distance de sécurité)

3/17 Présence d'alcool et / ou de produits stupéfiants



Répartition des blessés hospitalisés par catégorie d'usagers



Les blessés hospitalisés sont à plus de 70 % des usagers vulnérables

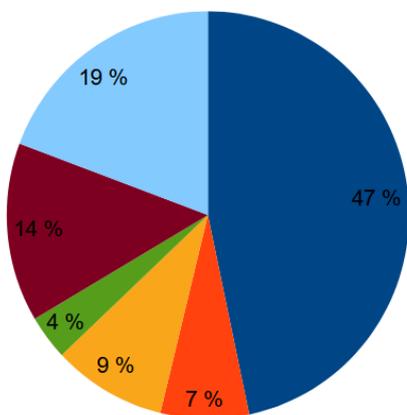
Répartition selon leur localisation

Selon leur positionnement en intersection



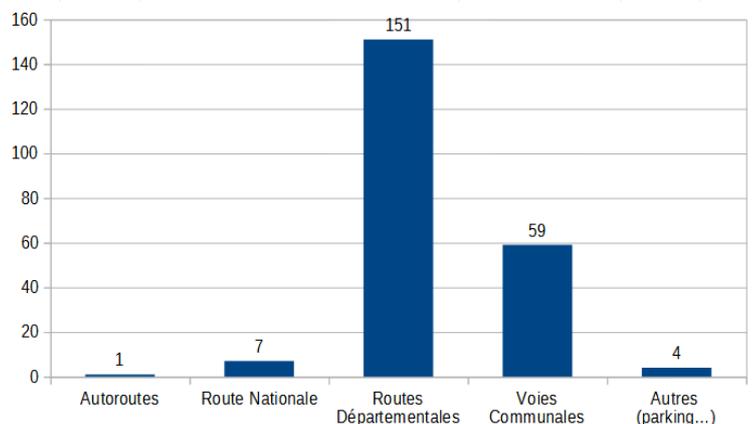
- **65,15%** des accidents se produisent hors intersection
- **21,7 %** sont sans collision avec un autre véhicule (hors piétons)

Selon leur positionnement en agglo ou hors agglomération



■ Hors agglo ■ 0 à 500 hab
 ■ 501 à 2000 hab ■ 2001 à 5000 hab
 ■ 5001 à 20 000 hab ■ 20 001 à 50 000 hab

Selon le type de route

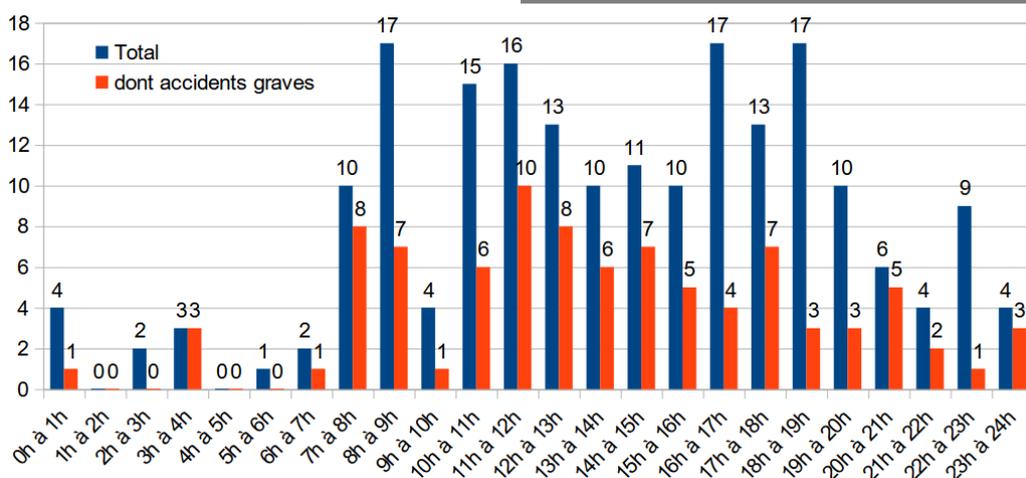


Répartition des accidents dans le temps

Selon l'heure

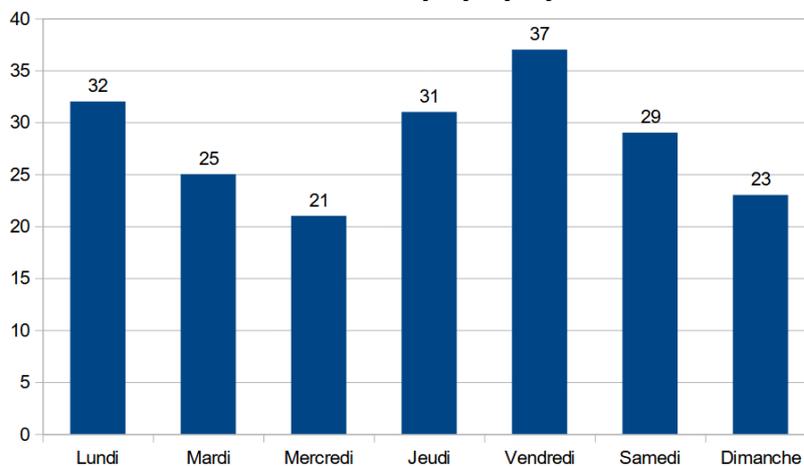
Définition :

Accidents graves = accidents mortels + accidents avec blessés hospitalisés



Selon le jour

Les accidents ont été les moins fréquents les mercredis. Les lundis et vendredi sont les plus accidentogènes avec respectivement 32 et 37 accidents.



Répartition des victimes par âge

Définitions :

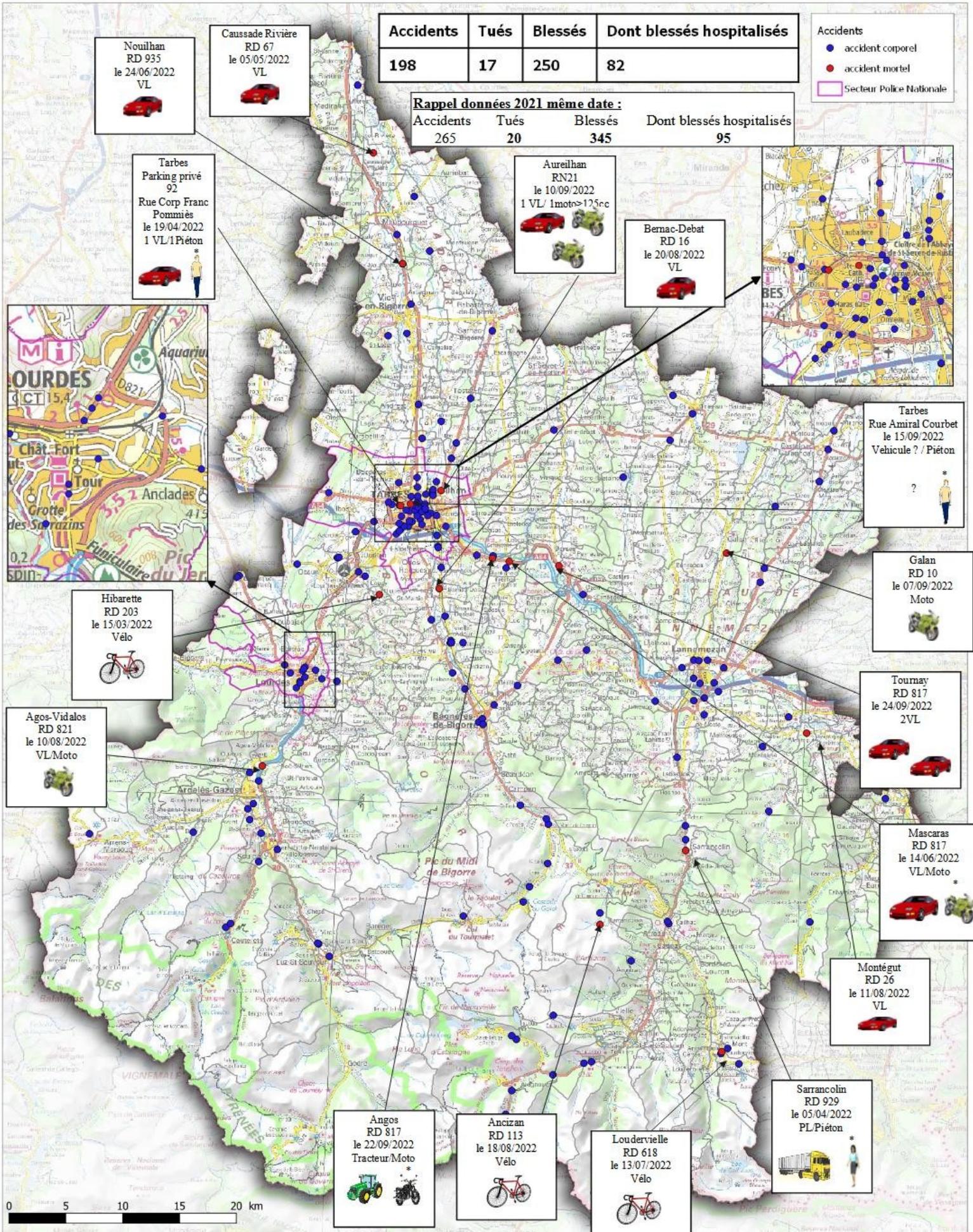
Victimes : personnes tués + blessés hospitalisés + blessés légers

Impliqués : victimes + indemnes

Tranches d'âges	Population (données INSEE 2010)	% de la population	nombre d'impliqués					% impliqués
			tué	BH	BL	indemnes	Total	
00 à 17 ans	40199	17,4 %	0	11	29	7	47	11,5 %
18 à 24 ans	16842	7,3 %	2	6	33	25	66	16,1 %
25 à 44 ans	45390	19,7%	3	22	51	48	124	30,2 %
45 à 64 ans	64214	27,8 %	6	31	34	40	111	27,1 %
65 et +	63634	27,7%	6	12	21	23	62	15,1 %
Ensemble	230579	100 %	17	82	168	143	410	100,00 %

Les tranches d'âge 25/44 ans et 45/64 ans représentent 47,5 % de la population du département et ils sont impliqués dans 57,3 % des accidents. Les 18/24 ans représente seulement 7,3 % de la population mais sont impliqués dans 16,1 % des accidents. Globalement l'implication par tranche d'âge est assez stable par rapport à l'année de référence 2019 sauf pour les 25/44 ans qui augmentent de plus de 2 % et les 45/64 ans qui diminuent de près de 3 %.

Les « indemnes » (143) représentent 34,9 % des impliqués. Cette catégorie de victimes n'est pas négligeable compte tenu de l'impact psychologique engendré par les accidents de la route.



Nouilhan
RD 935
le 24/06/2022
VL

Caussade Rivière
RD 67
le 05/05/2022
VL

Tarbes
Parking privé
92
Rue Corp Franc
Pommiès
le 19/04/2022
1 VL/1 Piéton

Aureilhan
RN21
le 10/09/2022
1 VL/ 1moto>125cc

Bernac-Debat
RD 16
le 20/08/2022
VL

LOURDES
D871
Chât-Fort
Tour
Grotte
des Sabrazins
5,52 Anclades
0,2
Funiculaire du Jer
008 Pic
SDIN

Tarbes
Rue Amiral Courbet
le 15/09/2022
Vehicule ? / Piéton

Hibarrette
RD 203
le 15/03/2022
Vélo

Galan
RD 10
le 07/09/2022
Moto

Agos-Vidalos
RD 821
le 10/08/2022
VL/Moto

Tournay
RD 817
le 24/09/2022
2VL

Mascaras
RD 817
le 14/06/2022
VL/Moto

Montégut
RD 26
le 11/08/2022
VL

Angos
RD 817
le 22/09/2022
Tracteur/Moto

Ancizan
RD 113
le 18/08/2022
Vélo

Loudervielle
RD 618
le 13/07/2022
Vélo

Sarrancolin
RD 929
le 05/04/2022
PL/Piéton

Plan d'action départemental de sécurité routière (PDASR)

Le PDASR a pour but de recenser les actions de sécurité routière portant sur certaines orientations, de les coordonner, et d'aider à leur réalisation par l'octroi d'aides matérielles et financières et la mise à disposition d'intervenants départementaux de sécurité routière. Il est la déclinaison annuelle du document général d'orientation .

Les associations suivantes : prévention MAIF, prévention routière, les étoiles des Pyrénées, la FPMC65, la compagnie POCPOC, vie libre, wimoov et l'association d'aide et de soutien aux victimes sont les partenaires privilégiés de la coordination départementale.

En 2022, le PDASR a permis de financer les actions de sécurité routière à hauteur de 54 762 euros répartis comme suit :

Orientation	Nombre d'accidents	Nombre de jours d'actions	Nombre de personnes sensibilisées	Montant attribué pour financer ces actions
Le risque routier professionnel	28,7%	3	500	2,7%
Les substances psychoactives	31,4%	308	5753	24,1%
Les jeunes	42,0%	89	5689	31,5%
Les seniors	40,0%	21	250	3,2%
Les modes doux	25,1%	34	5279	5,2%
Les deux roues-motorisés	34,3%	3	465	18,9%

Document Général d'Orientation (DGO) 2023-2027

Le 9 février 2023, le DGO 2023-2027 a été signé. Ce document constitue la feuille de route des Hautes-Pyrénées pour la sécurité routière et guidera les actions jusqu'au 31 décembre 2027.

Les enjeux obligatoires sont les suivants :

- le risque routier professionnel
- les deux-roues motorisés ;
- les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone principalement) ;
- les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélo (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés (trottinettes électriques notamment) et marche.

Par ailleurs, 2 enjeux supplémentaires ont également été ajoutés au regard de l'accidentalité du département : les seniors et les jeunes.

Vous pouvez retrouver le document intégral sur le site du bureau de la sécurité routière des Hautes-Pyrénées : www.securiteroutier65.fr

Véhicule en panne : conseils pratiques

Si votre véhicule est en panne sur la voie, vous devez respecter certaines règles pour votre sécurité, celle de vos passagers et de tous les autres usagers de la route. Vous devez toujours avoir à l'esprit trois actions en cas de panne : protéger, alerter, secourir.

Que faire en cas de panne ?

Allumez vos feux de détresse et garez-vous. Dans la mesure du possible essayez de vous mettre en stationnement régulier et placez vos passagers à l'abri.

Si vous êtes sur l'autoroute :

Garez-vous sur la bande d'arrêt d'urgence. Placez vos passagers à l'abri, derrière la barrière de sécurité, et prévenez les secours en utilisant les téléphones d'urgence mis à votre disposition tous les 2 kilomètres.

Sur l'autoroute, vous n'avez pas le choix du dépanneur et devez recourir à un dépanneur agréé qui vous sera envoyé par le service de sécurité relié à la borne d'appel d'urgence. Il procédera à la réparation sur la bande d'arrêt d'urgence s'il peut la faire en moins de 30 minutes et que la visibilité est bonne ou vous remorquera jusqu'à l'aire de repos la plus proche ou dans le garage de votre choix. En l'attendant, mettez-vous, vous aussi, à l'abri derrière la barrière de sécurité.

Attention : Si vous tombez en panne sur la voie la plus à gauche de l'autoroute, ne tentez pas de traverser ou de bouger votre voiture ! Vos passagers et vous devez sortir par les portes de gauche et appeler les secours. La télésurveillance va permettre de vous localiser très vite. Ne tentez surtout pas de traverser et attendez les secours.



INFORMATION

Retrouvez toutes les informations départementales de sécurité routière sur le site internet du Bureau de la sécurité routière de la préfecture :

www.securiteroutiere65.fr

- les derniers chiffres de l'accidentalité dans le département,
- les actions de prévention organisées par les services de l'État ou par ses partenaires,
- les informations sur le permis de conduire,
- l'appel à projet annuel au titre du plan départemental de sécurité routière ainsi que tous le matériel mis à disposition de l'ensemble des établissements scolaires du département ou de toute personne souhaitant réaliser une action de prévention.

Directrice de publication :

Mme PAUZAT, directrice des services du cabinet de la Préfecture des Hautes-Pyrénées

Rédacteur :

Observatoire Départemental de la Sécurité Routière – Préfecture - DSC-BSRT – Mai 2023

